

ENQUETE PUBLIQUE
GRAND PORT MARITIME DE DUNKERQUE / PROJET CAP2020
AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Laurent NOTEBAERT, expose au Conseil :

Vu l'arrêté d'enquête publique pris par le Préfet de la région Nord – Pas de Calais-Picardie en date du 23 juin 2023,

Vu les demandes d'autorisation environnementale et de permis d'aménager présentées par le Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD),

Dans le cadre de l'enquête publique qui se déroule du 17 juillet au 08 septembre 2023 inclus, il est demandé au Conseil Municipal de formuler un avis sur ce projet.

Le trafic maritime mondial a connu d'importantes évolutions qui conduisent le GPMD à adapter ses infrastructures pour accueillir un plus grand nombre de conteneurs :

- Augmentation de la taille des bassins (tirant d'eau, largeur, quais...);
- Renforcement de l'efficacité de la connexion avec les transports de l'Hinterland;
- Amélioration des services portuaires.

C'est pourquoi il entend, à travers son projet CAP2020 procéder à l'extension du bassin de l'Atlantique entre Gravelines et Loon-Plage sur une longueur totale de 1000 m en eaux profondes.

Situé sur 4 communes (Loon-Plage, Gravelines, Saint-Georges-sur-l'Aa, et Craywick), il nécessitera 4 ans de travaux pour un montant prévisionnel d'environ 366,4 M€ et permettra la création d'environ 8 720 emplois (directs, indirects et induits) au niveau régional.

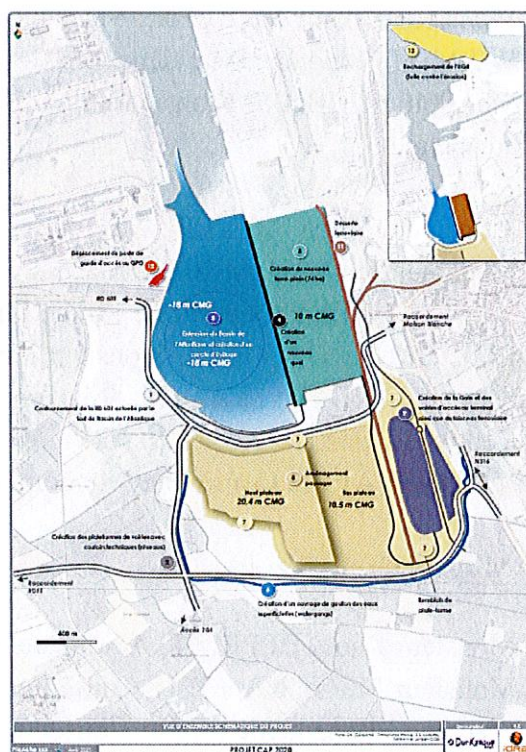


Figure 1. Vue d'ensemble schématique du projet en phase finale (source : GPMD/IGRA, 2021)

Ce projet nécessitera en outre un programme d'aménagement d'infrastructures routières et cyclables :

- la route inter-atlantique RIA qui reliera la RN316 à la RD11,
- une déviation de la RD601 interdite aux Poids Lourds,
- l'aménagement d'un itinéraire de voie verte de 6,7 km. Ce parcours est aménagé le plus souvent en site propre sans croisement.

Conseil Municipal convoqué le : 13 Septembre 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

SEANCE DU MARDI 19 SEPTEMBRE 2023
--

Président :	Monsieur Bertrand RINGOT	Maire
Secrétaire :	Madame Christelle DENEUVILLE	Conseillère Municipale

Etaient présents :

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Marylène BEAUSSART, Monsieur Christian DEVOS, Madame Marie-Madeleine DUBOIS, Monsieur Alain BOONEFAES, Madame Laurie VERSTRAET, Adjoints au Maire.

Monsieur Julien VEYER, Monsieur Claude WADOUX, Monsieur Jean-Pierre HERBEZ, Madame Claudine BARBIER, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Valérie GENEVET à partir de 18h03, Madame Lise BLANCKAERT à partir de 18h55, Madame Christelle DENEUVILLE, Monsieur Laurent NOTEBAERT, Madame Nathalie RIOT, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Madame Annabelle SALA, Madame Aurore DEVOS, Monsieur Cédric LIAGRE, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Modou FALL, Madame Léanna VANDEWALLE, Conseillers Municipaux.

Absents Excusés :

Monsieur Raoul DEFRUIT, Adjoint au Maire, donne pouvoir à Mme DEVOS,
Monsieur Michel CANOEN, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Mr BOONEFAES,
Madame Emmanuelle PERY, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mr MERLEN,
Madame Lise BLANCKAERT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme KERCKHOF-LEFRANC jusqu'à 18h55,
Madame Maria ALVAREZ, Conseillère Municipale,
Madame Christelle HENON, Conseillère Municipale,
Madame Angélique FAVRESSE, Conseillère Municipale.

Démissionnaires :

Monsieur Sébastien HANNEDOUCHE, Conseiller Municipal.
Monsieur Etienne DE LA MENSBRUGE, Conseiller Municipal.

Les Commissions extra-municipales « Cadre de vie, Environnement et Risques Majeurs » et « Développement économique, zones d'activités, commerce, artisanat, auto-entrepreneuriat, tourisme, grands évènements commerciaux, foires et marchés » ont émis les remarques suivantes :

- L'autorité environnementale et la Commission Locale de l'Eau ont pointé une vulnérabilité de la nappe supérieure appelée « nappe des sables pissards » sujette au phénomène de biseau salé. Les commissions ont noté que le GPMD a lancé depuis différentes études avec le BRGM et le SAGE du delta de l'Aa sur le sujet. Elles restent toutefois attentives à ce sujet et souhaitent être associées à ces études.
- Une attention devra être portée quant à l'impact de ce projet sur le réseau routier, notamment sur la RD601 et l'intersection entre la Route Inter Atlantique à créer (contournement du bassin destiné aux poids lourds) et la RD11. Les commissions s'interrogent sur l'impact du projet sur le Nord de la RD11 et sur la fréquentation de l'A16, tronçon Gravelines-Dunkerque.
- Le territoire est confronté régulièrement à des problématiques de poussières sédimentables et de bruit. Les commissions souhaitent que le GPMD suive spécifiquement ces problématiques et mette en œuvre des solutions permettant de suivre l'impact du projet sur ces thématiques durant la phase travaux et à l'issue.
- Des partenariats devront être dressés entre les structures de soutien à l'emploi (Mission Locale des Rives de l'Aa et de la Colme et les municipalités) et les entreprises afin que l'offre d'emploi puisse être proposée à notre bassin de vie y compris pour les métiers de dockers.
- Les commissions proposent que le GPMD mettent en œuvre des mesures contraignantes sur les armateurs afin d'inciter à l'utilisation de bras électriques pour l'alimentation à quai des navires.
- Un plan de boisement doit rapidement être mis en œuvre afin de réaliser une coupure verte significative entre l'espace portuaire et les communes mitoyennes.

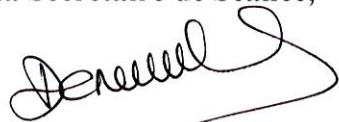
Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable assorti des remarques exprimées par les commissions.

Le Conseil Municipal,

- Ouf l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Approuve cette proposition ;
- Émet un avis favorable assorti des remarques exprimées par les commissions.

**FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 19 SEPTEMBRE 2023
POUR EXTRAIT CONFORME,**

La Secrétaire de Séance,



Christelle DENEUVILLE

Le MAIRE,



Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le 22 SEP. 2023

Mis en ligne sur le site de la Ville le 22 SEP. 2023

